

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 28 août 2019**

Communication n° 31/08.2019

Objet: passerelle du Boiron

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme annoncé l'année passée, les travaux de démolition et de reconstruction d'une passerelle sur le Boiron, avec l'ajout de rampes, faisant l'objet du préavis no 06/08.2017, n'ont pas pu être réalisés. En effet, nous n'avons pas pu obtenir l'accord des propriétaires de la parcelle à l'ouest du Boiron. La Municipalité en a pris acte et a abandonné le projet initial pour ne garder que la réfection totale de la passerelle sans les rampes d'accès de part et d'autre.

La passerelle a ainsi été remise à neuf dans le gabarit existant. Des main courantes et barrières ont en outre été ajoutées pour améliorer l'accessibilité et la sécurité. Cette variante a été présentée au Canton le 7 mai écoulé et a reçu un préavis positif de la part de ce dernier. Les travaux ont été réalisés dans la deuxième quinzaine du mois de juillet. Nous vous invitons tous à aller vous promener pour emprunter cet ouvrage.

La Municipalité

Saint-Prex, le 28 août 2019/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Carine Tinguely, municipale, au 079 354 15 83